

Industrie de la chimie

**CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
FÉDÉRALES DE 2021**

**Mémoire présenté au :
Comité permanent des finances
Août 2020**

Recommandations :

1. Prolonger jusqu'en 2030 le programme de déduction pour amortissement accéléré sans élimination progressive et envisager de le rendre permanent pour compenser les contrecoûts de la pandémie de COVID-19.
2. Maximiser les retombées des programmes d'aide à l'investissement en éliminant l'impôt fédéral sur ces programmes.
3. Réformer le Programme fédéral d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental pour stimuler la recherche et le développement (R et D) au Canada. Pour ce faire :
 - faire passer de 15 % à 20 % le crédit d'impôt à l'investissement;
 - éliminer ou augmenter considérablement le plafond de la fourchette d'élimination progressive du capital imposable, actuellement fixé à 50 millions de dollars;
 - rétablir l'admissibilité des dépenses d'immobilisation, éliminée progressivement à compter du 1^{er} janvier 2013;
 - éliminer les déductions non permises, fixées à 20 %, pour les paiements de consultation sans lien de dépendance.
4. Mettre sur pied le Fonds d'innovation en technologie des plastiques (FITP), doté d'un budget initial de 200 millions de dollars et géré par Ressources naturelles Canada, pour poursuivre la recherche et le développement d'applications révolutionnaires de la technologie des plastiques au Canada.

L'industrie de la chimie est essentielle à la relance économique du Canada

Plus de 95 % de tous les produits manufacturés sont tributaires de la chimie. Pensons notamment aux produits nettoyants et désinfectants utilisés dans les hôpitaux, les restaurants, les petites entreprises et les foyers. Notre industrie produit les résines plastiques avec lesquelles sont emballés, de manière sûre et sanitaire, les fruits et légumes frais et des centaines d'autres produits. L'industrie canadienne de la chimie a fait preuve d'une grande résilience tout au long de la pandémie de COVID-19. Nos installations ont poursuivi leurs opérations, et nous continuons à fournir les produits que les Canadiens utilisent au quotidien. Des solutions issues du milieu de la chimie seront nécessaires pour se remettre de la pandémie et relever les défis politiques des changements climatiques, des déchets plastiques et de la transition vers un avenir sobre en carbone. La chimie est un élément important non seulement de l'économie canadienne, mais aussi du secteur énergétique. Nous sommes reconnus pour notre utilisation de ressources abondantes faibles en carbone, comme le gaz naturel et les liquides de gaz naturel, l'hydroélectricité et la biomasse, comme matières premières chimiques.

L'industrie canadienne de la chimie produit annuellement pour 54 milliards de dollars en produits. Il s'agit du quatrième sous-secteur manufacturier en importance au Canada; ses exportations s'élèvent à près de 37 milliards de dollars, et il emploie près de 88 600 Canadiens dans des emplois hautement spécialisés et bien rémunérés. La capacité de l'industrie d'offrir, à point nommé, des solutions efficaces en fait un choix évident pour aider le Canada à passer à une économie sobre en carbone. C'est dans ce contexte, et dans une perspective d'avenir, que l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) présente ses recommandations pour le budget de 2021.

A. Bâtir et préserver une industrie de la chimie compétitive

La pandémie de COVID-19 a modifié radicalement l'économie canadienne, et de nombreux secteurs ont dû ralentir leur cadence. Or l'industrie de la chimie a fait preuve d'une remarquable résilience pendant la pandémie, fournissant de nombreux produits utilisés pour désinfecter les espaces et les objets et ainsi assurer la sécurité des Canadiens. Toutefois, l'avenir reste incertain et le Canada ne peut se permettre de prendre du retard. La crise est par ailleurs l'occasion de revoir nos principes et notre savoir sur la production intérieure et les chaînes d'approvisionnement complexes. De graves lacunes dans notre capacité de production sont apparues tout au long de la crise, et le gouvernement devrait profiter de la situation pour attirer des investissements à cet égard.

Dans les dernières années, l'ACIC a travaillé avec diligence pour mettre en valeur les possibilités d'investissement dans l'industrie de la chimie. L'Ontario et l'Alberta ont reconnu ce potentiel et ont tous deux contribué à attirer des investissements de calibre mondial. L'Alberta a récemment renouvelé cet engagement par le biais de l'[Alberta Petrochemicals Incentive Program](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT] (Programme d'incitatifs pour les produits pétrochimiques de l'Alberta). Le gouvernement fédéral a lui aussi investi dans le secteur par la mise en place en 2017 du Fonds pour l'innovation stratégique (FIS), un fonds indépendant de la technologie qui stimule

l'investissement en chimie. Cependant, nous devons continuer à mettre en place un climat d'investissement concurrentiel, surtout maintenant que les pays du monde entier examinent leur propre capacité de production intérieure.

En 2018, le gouvernement fédéral a adopté la déduction pour amortissement accéléré de 100 % (DAA) au titre des grands projets d'immobilisation (en particulier pour le matériel de catégorie 53). Ce programme prendra fin en 2028 et prévoit une élimination progressive des déductions pour les biens pouvant être utilisés après 2023. La pandémie a gravement perturbé le cycle normal d'investissement. Dans sa dernière [Enquête sur les perspectives des entreprises](#), la Banque du Canada a constaté que « [les entreprises] planifient de réduire considérablement leurs investissements au cours des [...] prochains mois, comme en témoigne le solde des opinions sur les intentions d'investissement en machines et matériel, qui **frôle son niveau le plus bas** ». Les projets d'immobilisations de qualité interrompus par la pandémie ne doivent pas être compromis parce qu'ils ratent la période du programme. Le gouvernement fédéral doit envisager sérieusement de prolonger la mesure jusqu'en 2030 afin de tenir compte du cycle de planification des activités pour les grands projets d'immobilisations, et de supprimer les dispositions sur l'élimination progressive. En outre, il convient d'envisager de pérenniser le programme pour offrir une certitude durable aux grands investisseurs.

Recommandation

- 1. Prolonger jusqu'en 2030 la DAA sans élimination progressive et envisager de la rendre permanente pour compenser les contrechocs de la pandémie de COVID-19.**

Les programmes d'aide à l'investissement sont essentiels pour attirer des investissements de calibre mondial qui accroîtront la capacité de l'industrie de la chimie du Canada. Toutefois, la valeur réelle de ce soutien est souvent moindre que ce qu'elle paraît. L'aide à l'investissement est généralement soumise à l'impôt fédéral et provincial sur le revenu des sociétés, ce qui peut en réduire la valeur de 30 % dans certaines provinces.

L'ACIC comprend que les gouvernements se préoccupent de leurs revenus, mais les projets à forte intensité de capital sont de grands multiplicateurs économiques. Ainsi, près de 75 % des dépenses associées à des projets récents menés au Canada vont à des entreprises canadiennes et plus de 50 % sont effectuées dans un rayon de 100 km du projet. Le gouvernement fédéral est le principal bénéficiaire des recettes fiscales provenant de tous les biens et services nécessaires à un investissement de capitaux. La collaboration avec les provinces pour mettre fin à l'imposition des programmes provinciaux d'aide à l'investissement permettra de maximiser les effets et d'atteindre l'objectif, à savoir encourager les nouveaux investissements.

Recommandation

- 2. Collaborer avec les provinces pour maximiser les retombées des programmes d'aide à l'investissement en éliminant l'impôt sur ces programmes.**

L'ACIC, et de nombreux autres grands groupes d'entreprises comme [Manufacturiers et Exportateurs du Canada](#), le [Conseil canadien des affaires](#) et la [Chambre de commerce du Canada](#), convient que le moment est venu de procéder à un examen complet de la fiscalité des entreprises du Canada. Les recommandations ci-dessus sont importantes pour renforcer à court

terme les investissements au Canada. Le dernier examen fédéral remonte à 1996-1997, il est donc de plus en plus important que le gouvernement prenne conscience des changements profonds qui ont frappé l'économie canadienne. Le temps est venu de revoir en totalité la fiscalité des entreprises, et la crise de la COVID-19 est l'occasion idéale d'avoir cette discussion primordiale.

B. Bâtir un écosystème de calibre mondial pour la R et D en chimie

L'industrie de la chimie est l'une des industries de l'économie mondiale les plus axées sur la recherche. À l'échelle planétaire, elle se classe au deuxième rang, après le secteur des technologies de l'information, quant aux produits brevetés et, au Canada, elle est au deuxième rang au chapitre des employeurs de diplômés universitaires, après le secteur de la fabrication électronique et informatique. Le Canada accuse toutefois du retard par rapport à d'autres pays pour ce qui est d'attirer des mandats privés de R et D en chimie. Il s'est aussi laissé distancer dans la commercialisation de technologies et de procédés révolutionnaires qui peuvent contribuer à résoudre les enjeux urgents de notre époque comme resserrer les normes de santé publique, mener la transition vers un avenir sobre en carbone et créer une économie circulaire pour les déchets plastiques. L'ACIC estime qu'une économie forte nécessite un solide secteur de R et D. Le budget de 2021 peut contribuer à résoudre des problèmes de longue date et à redynamiser l'économie canadienne.

Réformer le Programme fédéral d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)

Le Programme fédéral d'encouragements fiscaux pour la RS&DE est le programme de crédit d'impôt le plus important et le plus accessible du gouvernement du Canada qui favorise la R et D. Administré par l'Agence du revenu du Canada (ARC), il fournit plus de 3 milliards de dollars par année à plus de 20 000 demandeurs. Étant donné que le Programme s'inscrit depuis longtemps dans le régime fiscal fédéral, de nombreux programmes provinciaux s'en inspirent (ou en font un programme de coadmissibilité) pour leurs propres régimes de crédit d'impôt pour la R et D. L'ACIC croit que le Canada doit apporter des changements à ce programme s'il veut redevenir une destination pour les mandats de recherche mondiaux. Dans sa forme actuelle, le Programme est difficile d'accès et onéreux pour les entreprises, et l'ARC assume une fonction double : elle examine les demandes et vérifie la conformité du Programme. De plus, les critères d'admissibilité se sont resserrés depuis le début des années 2000, tandis que le crédit d'impôt à l'investissement est passé de 20 % à 15 %. La réforme de certains de ces éléments contribuera à revigorer la R et D dans le secteur privé au Canada.

Recommandation

- 3. Réformer le Programme de la RS&DE pour stimuler la R et D au Canada. Pour cela :**
 - a. faire passer de 15 % à 20 % le crédit d'impôt à l'investissement;**
 - b. éliminer ou augmenter considérablement le plafond de la fourchette d'élimination progressive du capital imposable, actuellement fixé à 50 millions de dollars;**
 - c. rétablir l'admissibilité des dépenses d'immobilisation, éliminée progressivement à compter du 1^{er} janvier 2013;**
 - d. éliminer les déductions non permises, fixées à 20 %, pour les paiements de consultation sans lien de dépendance.**

Mettre sur pied le Fonds d'innovation en technologie des plastiques (FITP)

Plus de 95 % de tous les produits manufacturés sont tributaires de la chimie et beaucoup sont composés de résines plastiques. On fait appel à la chimie dans l'équipement de protection individuelle et les mesures sanitaires pour les produits alimentaires, les éoliennes ou encore les pièces de véhicules et d'aéronef ou les matériaux de construction. Quelle que soit son utilité, la résine est vitale. Elle rend possible notre mode de vie moderne, mais n'a pas sa place dans nos cours d'eau ni dans l'environnement.

Aujourd'hui au Canada, en raison d'un tri inadéquat, de la contamination, de marchés finaux limités et de l'inutilisation de toutes les technologies disponibles, 86 % de tous les plastiques post-consommation trois millions de tonnes, finissent dans des sites d'enfouissement chaque année. La méthode actuelle de production, d'utilisation et d'élimination des plastiques constitue une menace réelle pour l'environnement et entraîne un gaspillage important de valeur, de ressources et d'énergie. Cependant, il n'existe pas de panacée pour la gestion des déchets plastiques. Diverses technologies et méthodes seront nécessaires pour les maintenir hors de l'environnement et dans l'économie. Notre industrie a déjà intensifié ses efforts pour contribuer aux efforts et créer un avenir sans déchets plastiques.

[L'Alliance to End Plastic Waste](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT] (AEPW) a vu le jour en 2019 pour faire avancer les solutions visant à éliminer les déchets plastiques dans l'environnement en passant à une économie circulaire pour les plastiques. L'AEPW a engagé plus de 1,5 milliard de dollars américains jusqu'à présent pour proposer des solutions de gestion des déchets partout dans le monde. Nombre des membres fondateurs de l'AEPW sont membres de l'ACIC, mais on peut faire encore plus. L'innovation et l'ingéniosité, en particulier dans l'industrie de la chimie, seront la clé de voûte d'une véritable économie circulaire pour les produits de plastique. Pour atteindre cet objectif, l'ACIC propose que le gouvernement fédéral s'inspire de modèles ayant fait leurs preuves, comme le Programme d'innovation énergétique et le Programme de développement des marchés pour les produits du bois, pour stimuler et développer la capacité technologique du Canada à résoudre le problème des déchets plastiques.

L'ACIC recommande que le gouvernement fédéral mette sur pied le FITP avec un budget initial de 200 millions de dollars. Le Fonds serait géré par Ressources naturelles Canada (RNCan) et constituerait un programme novateur pour la recherche et le développement en technologie

des plastiques au Canada. RNCan serait chargé d'évaluer les demandes présentées par le secteur privé et les milieux de la recherche qui accéléreront l'innovation dans les domaines de la conception des produits et des technologies avancées de recyclage et de récupération des plastiques, comme le recyclage chimique, la pyrolyse, la gazéification et la récupération énergétique. De plus, le FITP financerait des projets de démonstration visant à normaliser, chez le consommateur et les entreprises, l'utilisation de produits fabriqués à partir de plastique recyclé et à mettre à l'essai de nouvelles technologies dans le cadre d'applications précommerciales.

Recommandation

- 4. Mettre sur pied le FITP, doté d'un budget initial de 200 millions de dollars et géré par RNCan, pour poursuivre la recherche et le développement d'applications révolutionnaires de la technologie des plastiques au Canada.**

Association canadienne de l'industrie de la chimie

805-350, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1R 7S8 |
613-237-6215 canadianchemistry.ca | [@ChemistryCanada](https://www.instagram.com/ChemistryCanada)
info@canadianchemistry.ca